

La perte d'autonomie, en quelques chiffres

- Il y aura **1,5 million** de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en **2025**. ⁽¹⁾
- En moyenne, la durée de dépendance est de **4 années**. ⁽²⁾
- L'âge moyen d'entrée en dépendance est de **83 ans**. ⁽³⁾

La perte d'autonomie, un coût souvent sous-estimé !

Il s'élève en moyenne par mois ⁽⁴⁾ à :

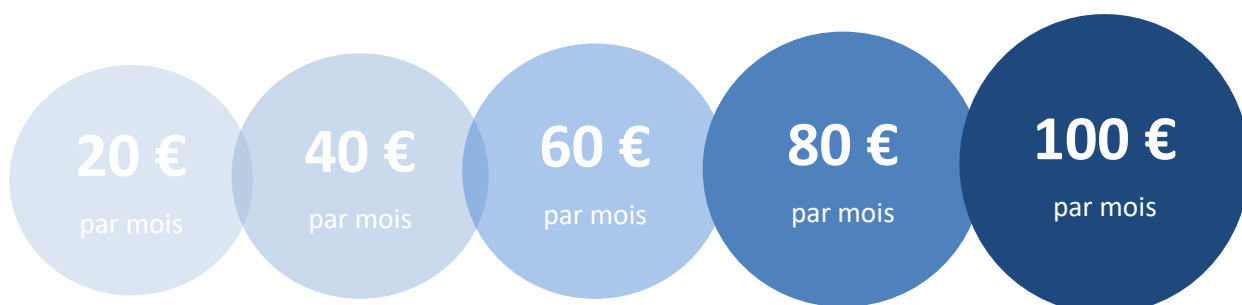
2 200 € à domicile

2 500 € en établissement

Comment feriez-vous pour faire face à cette situation ?

Une offre adaptée à toutes les situations financières

Nos 5 choix de cotisations



Pour une cotisation à **40€** :

- Vous percevrez en cas de dépendance totale, une rente mensuelle de **557€ à 85 ans**, si vous adhérez à l'âge de **60 ans**.

Pour une cotisation à **60€** :

- Vous percevrez en cas de dépendance totale, une rente mensuelle de **675€ à 85 ans**, si vous adhérez à l'âge de **65 ans**.

Une couverture complète et un accompagnement
personnalisé

Versement de la rente mensuelle à vie ⁽⁵⁾

Dès la reconnaissance de l'état de dépendance :

- Totale (GIR ⁽⁶⁾ 1 GIR 2).
- Partielle (GIR 3 à 25%).

Transparente

- Reconnaissance basée sur la grille officielle AGGIR utilisée par le conseil départemental dans le cadre de l'APA. ⁽⁷⁾

Sans questionnaire médical ⁽⁸⁾

Garantie acquise à vie même en cas de résiliation de votre contrat

Des services d'assistance disponibles immédiatement pour vous et vos proches

- Écoute, orientation, soutien et conseils.
- Enveloppe de services (**16 prestations possibles**).
- Bilan situationnel.

(1) Source : Assurance dépendance 7,1 millions de personnes couvertes à la fin de l'année 2017 Fédération française de l'assurance 2018
(2) DRESS 2010. (3) Insee 2016 (4) Source : L'allocation personnalisée d'autonomie à l'horizon 2040 Insee 2013. (5) Sous réserve que la durée de l'état de dépendance soit supérieure à trois mois. (6) GIR : degré de dépendance défini par la grille nationale AGGIR (autonomie, gérontologie, groupe iso-ressources). (7) APA : Allocation personnalisée d'autonomie. (8) L'assuré ne doit pas notamment être en état de dépendance ni même avoir déposé une demande en ce sens auprès du conseil départemental. En cas d'achat d'unités de rente additionnelles supérieures à 1 000 €, vous devrez remplir un questionnaire médical.

Je prépare l'avenir en m'assurant en cas de perte d'autonomie Je souscris la **garantie Dépendance**

Pourquoi se protéger ?

Le coût pour une famille qui s'occupe d'une **personne dépendante à domicile est de 1 000 €** par mois tandis que le coût de placement dans un établissement spécialisé peut atteindre les 2 500 € mensuels. La perte d'autonomie durant en moyenne 4,4 ans, ce sont environ 100 000 € qui seront nécessaires à son financement.

Et vous comment feriez-vous pour faire face à ce risque ?

Afin de faire face à cette problématique, Energie Mutuelle a mis en place, en partenariat avec OCIRP Vie, un contrat permettant de percevoir une rente en cas de reconnaissance de l'état de dépendance pour ses adhérents. **Cette garantie permet ainsi de s'assurer contre la perte d'autonomie.**

Période de constitution

- Les cotisations permettent l'achat de points.

Compte personnel de l'assuré

- Les points alimentent un compte personnel et s'accumulent pendant toute la vie du contrat.

Période de restitution

- À la reconnaissance de la dépendance, une rente est versée. Celle-ci correspond à la valeur du point multipliée par le nombre de points.
- La rente est ensuite versée pendant toute la période de dépendance.

Vos avantages



Plus de protection

- Sans délai de carance
- Ni de questionnaire médical
- Versement d'une rente mensuelle pendant toute la durée de la dépendance



Plus de tranquillité

- Soulager les aidants familiaux



Plus de services

- Bénéficiez de services complémentaires à votre adhésion (accompagnement téléphonique, aides financières...)



Plus de liberté

- Pas d'augmentation des cotisations avec l'âge et la possibilité de moduler ses versements



Votre cotisation
À partir de **20 € par mois**

Vous souhaitez adhérer à la garantie Dépendance ?

Contactez nos conseillers au 09 69 32 15 75 (service gratuit + prix appel)